



## SORTIES DES ÉCOLES



Pour la sécurité de tous, il est demandé aux parents de ne pas stationner devant l'école ni sur les emplacements des propriétés privées.

**Privilégiez la place  
du marché.**

## Bonne rentrée à tous

Comptant sur la  
bienveillance de la part de  
chacun,

**Le Maire  
Didier MANUBY**

## CONTACTS

ECOLE MATERNELLE 04-73-86-80-55

Direction : V. MONNET

ECOLE ÉLÉMENTAIRE 04-73-86-80-41

Direction : C. GOMOT

COLLEGE 04-73-86-81-26

Direction : D. COZMESCO

ANTENNE ENFANCE JEUNESSE

Combrailles Sioule et Morge

04-73-86-91-77

POINT LECTURE (bibliothèque)

Mardi et jeudi 17h-18h

Mercredi 15h-17h



APE  
Association  
des Parents  
d'Élèves

MAIRIE DES ANCIZES-COMPS

1 Avenue du Plan d'Eau  
63770 LES ANCIZES-COMPS  
[mairie.ancizes@wanadoo.fr](mailto:mairie.ancizes@wanadoo.fr)

04-73-86-80-14

**WWW.ANCIZES-COMPS.EU**



## Livret de rentrée 2020-2021



## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



# HORAIRES 2020-2021

Semaine de 4 jours :  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
8h30-12h / 13h45-16h15



Un budget communal de 65€ par élève est attribué pour l'achat de fournitures scolaires.

**GARDERIE MUNICIPALE**  
service gratuit

**TRANSPORTS SCOLAIRES**  
Conseil départemental 63

7h15-8h20  
16h15-18h30  
les jours d'école

- ⇒ Compléter l'imprimé d'inscription.
- ⇒ Informer continuellement des modifications pour vos enfants (cahier de liaison, personnel communal, ou mairie).
- ⇒ Horaires à respecter.
- ⇒ Service gratuit = justification valable pour laisser votre enfant en garderie.

La feuille du Conseil Départemental doit être remplie pour chaque circuit de transport scolaire emprunté par un élève, afin que celui-ci soit assuré. L'inscription aux transports scolaires est un abonnement annuel.



Le conseil départemental facture les frais de transports scolaires directement aux familles.

Cependant, la commune des Ancizes-Comps décide de rembourser la totalité des frais engagés par les familles résidentes de la commune, sur présentation en mairie d'un justificatif de paiement, et d'une attestation sur l'honneur.

**RESTAURATION**  
Communauté de Communes

- ⇒ Un règlement à respecter est fourni par les services de la Com'Com (joint).
- ⇒ Menus consultables sur le site internet de la commune.
- ⇒ Portail famille :

<https://www.espace-citoyens.net/csm/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

- ⇒ Avertir de l'absence de votre enfant (cahier de liaison, service cantine au 04-73-86-84-19).